



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2020-11

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 600-2020-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier une disposition relative aux emprises des voies de circulation (article 35) ;

Que le projet de règlement 600-2020-11 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption du règlement 600-2020-11 à sa séance ordinaire du 11 février 2020, tiendra une assemblée de consultation publique, le **mardi 10 mars 2020**, à compter de **18h30**, au Centre récréatif et communautaire de Saint-Colomban, situé au 323, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 2H8, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 600-2020-11 est de modifier une disposition relative aux emprises des voies de circulation (article 35).

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

[SIGNÉ]

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca